

Communiqué de presse, 14 octobre 2021

Décision dans l’Affaire du Siècle Climat : le(s) prochain(s) quinquennats sous la contrainte judiciaire

Le tribunal administratif de Paris a donné raison à l’Affaire du Siècle : les gouvernements successifs sont désormais obligés de faire leurs preuves et de respecter strictement les engagements climatiques de la France. L’État français est également sommé de réparer les dommages causés à l’environnement par son inaction, avant le 31 décembre 2022. Ce jugement inédit oblige le gouvernement actuel, mais aussi le ou la futur-e locataire de l’Élysée. Cette décision marque une nouvelle ère pour les politiques climatiques de la France : plus aucu-e Président-e ne pourra s’exonérer d’agir pour le climat sous peine de mettre l’État hors la loi.

La justice climatique s’impose à l’agenda politique

Pour les organisations de l’Affaire du Siècle : *“ Désormais, le-la Président-e qui ne respecterait pas les engagements climatiques de la France la condamnerait deux fois : d’abord en exposant sa population aux impacts de plus en plus dévastateurs et coûteux du changement climatique, ensuite en l’exposant à une nouvelle condamnation par les juges.”*

Le prochain quinquennat est celui de la dernière chance et les élections à venir sont décisives. Les organisations Notre Affaire à Tous, la Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace France et Oxfam France, appellent donc les candidats et candidates à démontrer, chiffres à l’appui, comment ils comptent sortir l’État de l’illégalité et respecter les objectifs climatiques. Les organisations évalueront ces feuilles de route avant l’élection présidentielle.

Pour respecter ses engagements climatiques, l’État devrait par exemple :

- Atteindre les 700 000 rénovations performantes par an ;
- Augmenter de 20 à 25% le trafic ferroviaire par rapport à 2018 ;
- Multiplier par 4 la surface cultivée en agriculture biologique.

14 mois pour réparer le retard climatique accumulé pendant 3 ans

Entre 2015 et 2018, la France a émis 15 millions de tonnes de gaz à effet de serre en trop par rapport aux engagements fixés dans les textes. Une faute qui a mis l’État dans l’illégalité et que les dirigeants sont maintenant contraints de réparer avant la fin de l’année prochaine. 15 millions de tonnes de GES devront ainsi être retranchées du “budget carbone” de la France pour 2022. Cette décision impose donc à l’État de doubler les réductions d’émissions prévues entre 2021 et 2022.



Pour les organisations de l’Affaire du Siècle : *“A partir d’aujourd’hui, tout dérapage sur la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre pourra être sanctionné par la justice en cas de nouveau retard. L’État a désormais une obligation de résultats pour le climat. Cette rupture nécessaire avec la politique climatique telle qu’elle est actuellement nous la devons aux juges qui se sont saisis de la question climatique et à la mobilisation sans précédent des 2,3 millions de personnes qui ont soutenu l’Affaire du Siècle.”*

C’est dans cette perspective que l’Affaire du Siècle s’est déplacée sur le parvis du Trocadéro à Paris ce matin, pour déployer deux messages en lettres géantes : « Climat : la justice est avec nous ! » et « Candidat-es : pas de climat, pas de mandat ».

[Photos de cette mobilisation et autres illustrations disponibles ici](#)

Contacts presse :

Oxfam France : Élise Naccarato - 06 17 34 85 68

Greenpeace France : Kim Dallet - 06 33 58 39 46

Fondation Nicolas Hulot : Paula Torrente - 07 87 50 74 90

Notre Affaire à Tous : Cécilia Rinaudo - 06 86 41 71 81